



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours :

**CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE (CAPET)**

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE L'ENSEIGNEMENT DU PRIVE
(CAFEP)**

Section : **BIOTECHNOLOGIES**

Option : **SANTE ENVIRONNEMENT**

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI, Présidente de jury

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
RÉSULTATS STATISTIQUES	
Concours externe CAPET	4
Concours externe CAFEP	4
AVANT-PROPOS.....	5
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	
Première Epreuve	6
Deuxième Epreuve.....	10
EPREUVE ORALE D'ADMISSION	
Entretien à partir d'un dossier	13
CONCLUSION GENERALE	17

REMERCIEMENTS

L'épreuve d'admission s'est déroulée du 22 ou 24 juin 2020 au lycée Marguerite Yourcenar à Beuvry.

Le jury adresse de vifs remerciements à Monsieur le Proviseur, ainsi qu'aux personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admission qui ont eu lieu cette année très particulière dans d'excellentes conditions dans le respect du protocole sanitaire.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe Biotechnologies Santé Environnement au ministère de l'éducation nationale pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.

RÉSULTATS

Concours externe

CAPET

Inscrits	Nombre de postes	Présents à la première épreuve d'admissibilité	Présents à la deuxième épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
275	5	103	101	11	5

Moyenne obtenue par le premier candidat admissible	13,49
Moyenne obtenue par le dernier candidat admissible	10,87
Moyenne obtenue par le premier candidat admis	14,89
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	12,45

CAFEP

Inscrits	Nombre de postes	Présents à la première épreuve d'admissibilité	Présents à la deuxième épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
98	5	38	36	11	5

Moyenne obtenue par le premier candidat admissible	12,44
Moyenne obtenue par le dernier candidat admissible	09,23
Moyenne obtenue par le premier candidat admis	13,25
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	09,99

Avant-propos

La définition des épreuves s'inscrit, depuis la rénovation du concours en 2014, dans le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant :

- prise en compte d'une dimension pédagogique dès les épreuves d'admissibilité ;
- approche résolument professionnelle pour les épreuves d'admission.

En raison de la crise sanitaire cette année, une seule épreuve d'admission a été maintenue pour cette session, l'épreuve sur dossier, en application de l'arrêté du 27 mai 2020 (JORF n°0132 du 31 mai 2020 – Texte n°43-NOR: MENH2012578A).

Le CAPET de Biotechnologies option Santé Environnement se caractérise par la vocation des enseignants qui en sont issus d'enseigner dans des domaines extrêmement diversifiés tels l'économie sociale familiale, la diététique, l'hôtellerie restauration, les métiers des services à l'environnement, les métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie.

Il convient donc de faire preuve d'une relative polyvalence scientifique mais surtout, à partir de connaissances de base bien assimilées, d'une excellente aptitude à les mobiliser avec rigueur et bon sens au cœur de thématiques diversifiées.

Sabine CAROTTI
Présidente du jury

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

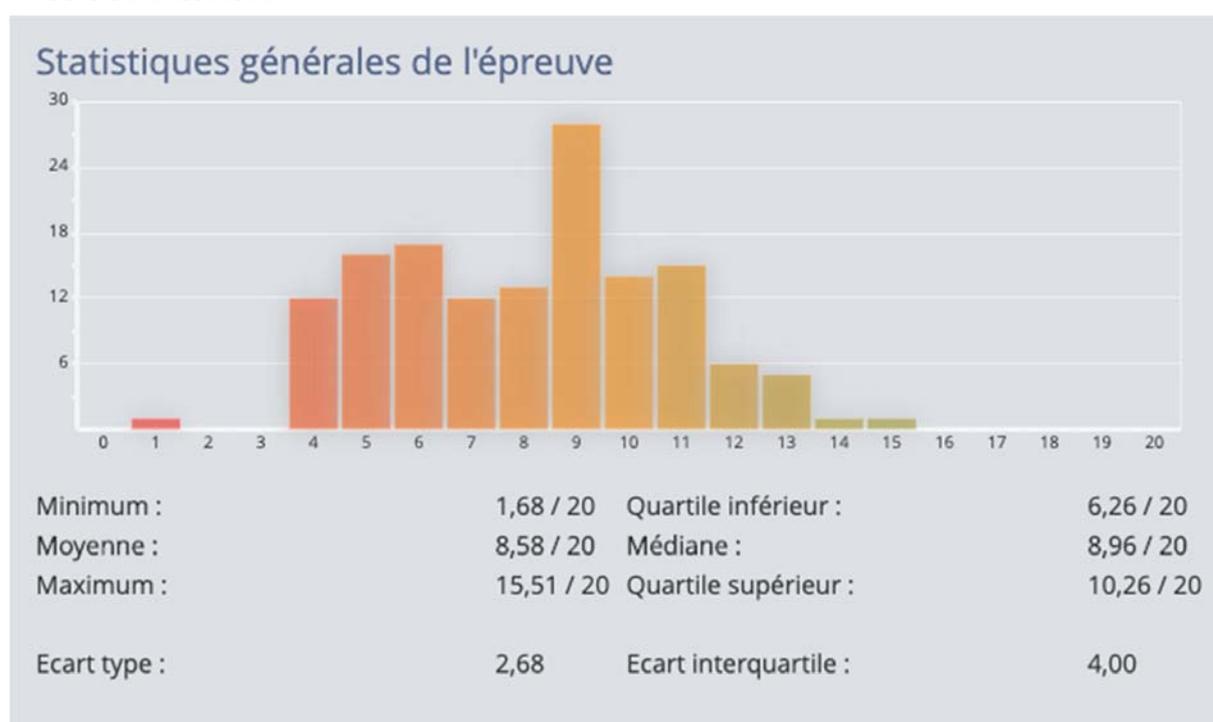
Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr

Ils sont accessibles depuis la page : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Première Épreuve

Durée : 5 heures
Coefficient : 1

1. Résultats



2. Rapport de jury

Thématique du sujet : L'alimentation de demain : la consommation de protéines animales

Conseils d'ordre méthodologique

Il est nécessaire :

- d'analyser avec rigueur chacun des termes du sujet pour en délimiter les contours et prendre du recul afin de construire un plan structuré. Les annexes permettent de puiser des idées ou d'étayer

certaines points mais elles ne doivent pas limiter la réflexion préalable du candidat car de nombreux éléments ne sont pas présents dans ces documents. Il est regrettable que les seules notions rencontrées dans certaines copies se bornent aux éléments fournis en annexe.

- de veiller à la gestion du temps pour traiter l'ensemble du sujet.

L'utilisation des annexes demande de sélectionner les informations utiles et pertinentes pour argumenter. Sélectionner des documents signifie porter un regard critique sur ceux-ci afin :

- de dégager les notions essentielles sans attacher une importance excessive aux détails et ainsi hiérarchiser les informations ;

- d'intégrer ces données dans une réponse construite à partir de ses propres connaissances, ce qui permet d'enrichir et d'illustrer le propos. Il convient donc d'éviter de rédiger son argumentaire à partir des annexes pour ne pas tomber dans le piège de la paraphrase toujours fastidieuse et non constructive.

Commentaires sur chacune des compétences évaluées

C1 : Cerner et présenter les attendus du sujet.

Une introduction obéit à des règles qu'il convient de respecter. La plupart était souvent trop superficielle et ne définissait pas suffisamment une problématique. L'annonce du plan détaillé est indispensable, cependant, une présentation scolaire (I, II, III, ...) y est inopportune (mais souhaitée dans le développement). La problématique proposée par le candidat ne doit pas être un copier – coller du plan et doit contextualiser le sujet de façon pertinente.

Comme précisé dans l'intitulé du sujet, il fallait dans un premier temps aborder les différents facteurs pouvant expliquer la baisse de consommation des protéines d'origine animale.

Une définition/présentation de ce qu'est une protéine était attendue (biochimie, métabolisme), tout comme les Références nationales pour la population (RNP) en protéines pour la population française, ainsi que le ratio entre les protéines animales et végétales.

Les différents facteurs : économiques, environnementaux, éthiques, sociétaux et de santé influençant cette tendance devaient être présentés.

Dans un second temps, les alternatives, actuelles et émergentes, à la consommation de protéines d'origine animale devaient être discutées (avantages, limites et impacts...).

Si la plupart des candidats a respecté le plan suggéré dans le sujet, certains ont omis de traiter certains aspects et beaucoup ne l'ont fait que très partiellement.

C2 : Mobiliser les connaissances

Comme indiqué précédemment, le traitement du sujet ne pouvait se limiter aux seuls éléments présents dans les annexes mais nécessitait un développement des connaissances d'un niveau master. Se limiter à l'évocation de simples généralités était par conséquent nettement insuffisant.

Les connaissances inhérentes à l'impact d'une surconsommation de protéines d'origine animale étaient peu maîtrisées voire absentes (lithiase urique, acidose ...).

Si l'aspect environnemental a le plus souvent été correctement traité, l'incidence sur la santé de certains polluants (PCB, méthyl mercure, nitrites, produits de fumaison...) n'a été que très partiellement abordée et dans peu de copies.

Les aspects éthiques, sociétaux et économiques n'ont le plus souvent été traités que superficiellement ; le jury rappelle que les candidats se doivent, non seulement de maîtriser des connaissances scientifiques en biotechnologies santé environnement, mais aussi témoigner de leur connaissance des sujets d'actualité en rapport avec le champ de compétence d'un futur enseignant en BSE.

Certaines copies présentaient des connaissances « grand public », insuffisamment exploitées scientifiquement ni étayées d'exemples concrets liés à l'histoire ou à l'actualité, pourtant riche ces dernières années d'évènements médiatisés (scandales sanitaires, souffrance animale, nouveaux modes alimentaires...).

C3 : Exploiter des documents

Toutes les annexes doivent être exploitées. Les termes techniques issus des annexes doivent être précisément définis. Les termes : flexitarisme, végétarisme, végétalisme et véganisme, bien que partiellement définis sans l'annexe 2, se devaient d'être présentés plus précisément en mobilisant les connaissances liées à l'alimentation.

L'annexe 3 se devait d'être exploitée en enrichissant l'analyse des valeurs nutritionnelles de commentaires d'ordre qualitatif : les notions, pourtant clairement définis, de facteurs limitant des protéines végétales, de fer héminique et non héminique n'ont été que rarement abordées.

C4 : Argumenter

Certaines copies ont répondu correctement à la problématique de départ, grâce à une véritable argumentation, un étayage des propos, accompagné d'une rigueur scientifique.

Au contraire, les nombreuses copies dans lesquelles cette compétence fait défaut, se limitent à une simple description d'idées trop généralistes, vulgarisées voire erronées.

L'utilisation et la définition d'un vocabulaire scientifique et technique adapté (développement durable, coefficient d'utilisation digestive, facteur limitant, valeur biologique, bioaccumulation, bioamplification...) étaient attendues.

C5 : Construire un développement structuré susceptible d'être réinvesti dans un enseignement (analyse, synthèse)

Il est nécessaire de traiter le sujet avec un fil conducteur. Un devoir rédigé nécessite une introduction et une conclusion. Des transitions sont indispensables et témoignent de l'approche didactique d'un futur enseignant. Elles participent à l'harmonie globale de la copie et à la fluidité de la lecture. Les différentes parties doivent pouvoir être facilement repérées.

La démarche didactique doit être perceptible à la lecture de la copie et utilisée à bon escient. Par conséquent, certains éléments de réponse gagnaient à être enrichis de tableaux, schémas, croquis, graphes qui se devaient d'être rigoureux tant sur le fond que sur la forme (annotations, légendes, présence d'un titre...) et en véritable lien avec la partie traitée ou l'argumentation proposée.

C6 : Conclure et mobiliser l'histoire des sciences, élargir l'analyse vers des dimensions culturelles ou sociétales.

Les repères historiques de l'évolution de la consommation de produits animaux en France n'ont été que rarement abordés alors qu'ils devraient faire partie de la culture générale de tout enseignant et en particulier de l'enseignant BSE.

La conclusion demande de réaliser une brève synthèse des points abordés et une ouverture pertinente permettant de situer le sujet dans un contexte plus global (avenir ou autre problématique).

Par exemple, il était envisageable d'aborder la notion de l'accès à la nourriture d'une population mondiale toujours croissante.

Sur une épreuve de cette ampleur, la gestion du temps est un paramètre à ne pas négliger. De ce fait, la conclusion est parfois trop succincte voire inexistante.

C7 : S'exprimer à l'écrit

La syntaxe et l'orthographe sont des points essentiels. Outre le fait qu'ils sont évalués en tant que tels, ils facilitent la compréhension des idées présentées et donnent une bonne image de la copie. C'est évidemment une compétence qui doit être maîtrisée par le futur enseignant que l'on souhaite recruter.

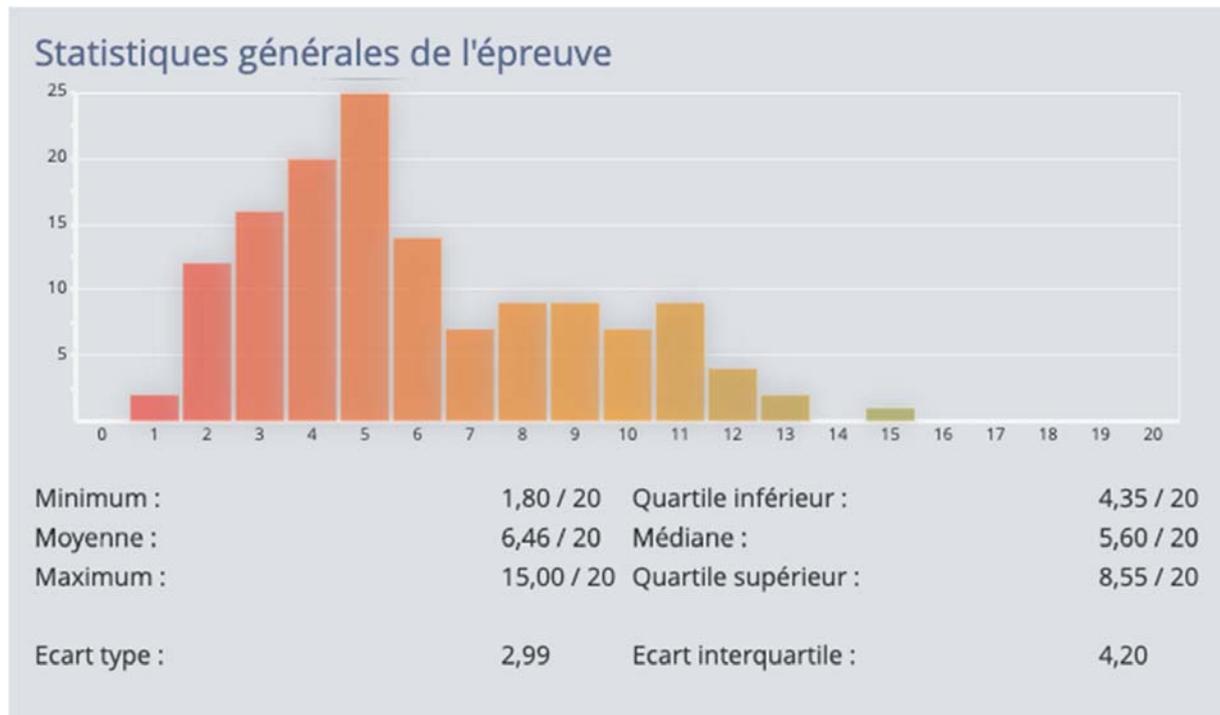
Le jury déplore un niveau d'expression, d'orthographe et de soin insuffisant et inadapté pour certaines copies. Un véritable effort est demandé à ce niveau aux futurs candidats.

En conclusion : les meilleures copies sont celles de candidats qui possèdent à la fois une culture scientifique solide et des compétences en matière d'analyse et d'exploitation des données fournies ainsi qu'une présentation et une construction à la hauteur des exigences de l'épreuve.

Deuxième Épreuve

Durée : 5 heures
Coefficient : 1

1. Résultats



2. Rapport de jury

1. Présentation du sujet

Le sujet porte sur des problématiques actuelles liées à la qualité des bâtiments et le confort des locaux :

- la promotion d'un habitat confortable et sain ;
- l'usage de produits d'entretien des locaux dans une démarche éco-responsable
- un contexte pédagogique comportant :
 - une séquence pédagogique en BTS Métiers des services à l'environnement ;
 - une séance consacrée aux écolabels.

Le dossier documentaire proposé comporte des documents scientifiques, techniques, réglementaires et des extraits du référentiel du BTS MSE.

Pour traiter le sujet, le candidat doit mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques, tout en s'appuyant sur des documents d'accompagnement. Il lui est demandé de conduire une réflexion, de réaliser des analyses, d'élaborer des documents techniques et de mener une démarche pédagogique.

Remarques générales :

Les enjeux liés au confort et à l'hygiène dans les bâtiments doivent être bien posés en introduction et ainsi permettre de répondre aux différentes questions dans l'ordre proposé, sans rompre le fil conducteur, et ceci jusqu'à la conclusion.

Le temps limité, sur une épreuve de cette nature, nécessite d'adopter un discours précis, synthétique et structuré qui ne laisse pas de place à la paraphrase des annexes. Des transitions sont nécessaires à l'harmonie globale de la copie ainsi qu'une introduction et une conclusion correctement rédigées. Les différentes parties ainsi que les questions doivent être bien repérées. Il est important d'utiliser un vocabulaire rigoureux. Sur une épreuve de cette ampleur, la gestion du temps est un paramètre important à prendre en compte pour traiter l'intégralité du sujet.

Certaines copies sont peu soignées et très difficiles à lire. Un effort particulier doit être porté à la qualité de la rédaction ainsi qu'à la structuration de la composition. L'orthographe et la syntaxe doivent impérativement être de qualité et il est recommandé de se relire avant de rendre la copie.

Globalement le jury apprécie la logique et la cohérence des propositions des candidats, même si les savoirs ne sont pas toujours d'un niveau attendu.

2. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Question 1.1 : Exposer les principaux facteurs de confort thermique dans un logement et proposer des préconisations permettant d'atteindre un niveau de confort thermique optimal.

Il s'agissait de présenter les paramètres environnementaux pris en compte dans le confort thermique (température, vitesse de l'air, hygrométrie) ainsi que les facteurs individuels (habillement et métabolisme). Les préconisations techniques permettant de maintenir un niveau de confort thermique optimal devaient ensuite être répertoriés et classés.

Rares sont les copies qui ont présenté au moins deux facteurs de confort thermique.

Des préconisations ont été exposées mais souvent mal ou peu classées et parfois indiquées comme facteurs du confort thermique.

Question 1.2 : Après avoir justifié les résultats relatifs à la performance énergétique de la résidence, proposer des solutions techniques inhérentes aux programmes de travaux. Argumenter sur une stratégie d'efficacité énergétique à mettre en place.

Il était attendu une réponse structurée comportant une analyse de l'existant (après étude des annexes). Des solutions techniques justifiées devaient être mises en relation avec le diagnostic et les programmes 1 et 2 proposés.

L'analyse argumentée et chiffrée de la stratégie d'efficacité énergétique a manqué dans la plupart des copies.

Question 1.3 : Expliquer les différentes étapes de la formation des biofilms et justifier les recommandations formulées par certains établissements hospitaliers pour réduire le risque de légionellose dans l'habitat.

Il était attendu une définition du biofilm ainsi que les différentes étapes de sa formation.

Des solutions techniques en lien avec les étapes de formation du biofilm devaient ensuite être énoncées.

La plupart des copies n'ont présenté que deux étapes de formation sur les quatre. Les candidats se sont souvent contentés de reprendre les préconisations de l'annexe 2 sans établir de lien avec les étapes de formation du biofilm. La schématisation des étapes a été appréciée par le jury.

Question 2.1 : Présenter le rôle des principaux composants des produits d'entretien et les impacts sanitaires et environnementaux liés à leur usage.

Une présentation détaillée des différents composants des agents d'entretien et de leur rôle était attendue (tensio-actifs, adjuvants anticalcaires ou autres adjuvants, colorants et parfums, solvants...). Les schémas expliquant le mode d'action des tensio-actifs ont été appréciés. Les effets sur la santé et sur l'environnement devaient être développés et mieux ciblés (ex : allergie, eutrophisation etc.)

Question 2.2 : Rédiger une procédure d'essai permettant de tester l'efficacité d'un détergent écologique, en comparaison d'un détergent classique, dans le cadre d'un nettoyage manuel d'un sol dur. Préciser les limites de la procédure proposée.

Il était attendue une réponse structurée et synthétique.

L'adaptation pertinente de la procédure d'essai de l'annexe 3 devait être reprise. Il s'agissait de tester l'efficacité des deux détergents, classique et écologique, dans le cadre d'un nettoyage manuel d'un sol dur. Beaucoup de candidats ont présenté une procédure structurée mais la méthode de nettoyage était souvent peu ou mal connue. Les résultats obtenus faisaient référence à un bionettoyage (test d'écouvillonnage, lames gélosées etc.) et ne correspondaient pas à une technique de nettoyage manuel d'un sol dur.

Les limites ont rarement été présentes, les candidats ayant eu du mal à définir des paramètres d'essais pertinents (exemple : mesure de l'empoussièrement à l'aide du bassoumètre).

Question 2.3 : Présenter les enjeux relatifs à l'environnement, la santé et la sécurité liés à l'achat des produits d'entretien, dans le cadre d'une commande publique durable.

Cette question devait être traitée en conservant le classement proposé ou en choisissant un classement selon le cycle de vie :

- enjeux liés à la fabrication ;
- enjeux liés à l'usage ;
- enjeux liés à la fin de vie.

Question 2.4 : Proposer des exigences à inclure dans le cahier des charges d'une prestation écologique d'entretien de locaux.

Comme pour la question précédente, les exigences pouvaient être classées selon les étapes du cycle de vie des produits utilisés dans une prestation d'entretien des locaux, en incluant également l'analyse du besoin, la sécurité des utilisateurs et la qualité écologique des prestations (formation du personnel à des pratiques plus respectueuses de l'environnement, conditions de réalisation des prestations de nettoyage...).

Les candidats pouvaient s'appuyer sur quelques éléments de l'annexe 5 pour ce classement.

Question 3.1 : Élaborer une fiche récapitulative de cette séquence.

Un document synthétique était attendu incluant : le titre, le contexte professionnel, les objectifs, les compétences, la durée, les prérequis, la classe et le déroulement des séances (en précisant la place de la séance « ecolabel »).

Question 3.2 : Présenter la séance consacrée aux Écolabels.

Les éléments indispensables à la conception d'une séance devaient être indiqués au regard de la compétence visée et en lien avec le contexte professionnel donné : objectif(s) de séance, situation professionnelle, niveau de classe, prérequis, durée, modalités d'organisation (TD, groupes ...) et propositions de supports pédagogiques.

Remarques :

La conclusion devait s'ouvrir sur une prise de conscience citoyenne, culturelle ou sociale. Ces dimensions sont parfois apparues « tout au long » de la lecture de la copie.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Cette épreuve s'est déroulée au lycée Marguerite Yourcenar à Beuvry.

Entretien à partir d'un dossier

Durée de l'épreuve : une heure ;
Coefficient 2

1. Résultats

17 candidats ont composé pour cette épreuve, la moyenne des notes obtenues est de 11,21.

- Note la plus élevée : 17,47
- Note la plus basse : 1,95

$0 \leq n < 1$	0	$10 \leq n < 11$	1
$1 \leq n < 2$	1	$11 \leq n < 12$	1
$2 \leq n < 3$	0	$12 \leq n < 13$	1
$3 \leq n < 4$	0	$13 \leq n < 14$	2
$4 \leq n < 5$	0	$14 \leq n < 15$	1
$5 \leq n < 6$	2	$15 \leq n < 16$	0
$6 \leq n < 7$	1	$16 \leq n < 17$	3
$7 \leq n < 8$	0	$17 \leq n < 18$	1
$8 \leq n < 9$	0	$18 \leq n < 19$	0
$9 \leq n < 10$	3	$19 \leq n < 20$	0

2. Présentation de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée. Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.

L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée.

La soutenance est suivie d'un entretien de trente minutes avec le jury qui doit permettre de vérifier les connaissances scientifiques et techniques et de s'assurer que le candidat a su s'interroger sur la place de l'exploitation pédagogique envisagée dans une progression proposée aux élèves. Le candidat doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations qu'il a utilisées. L'entretien permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes

dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le jury tient à souligner l'importance :

1. de s'appuyer sur un contexte professionnel vécu ou observé afin de faire apparaître la démarche adoptée pour recueillir et analyser les informations ou documents issus de ce contexte ;
2. d'exploiter ces informations ou documents lors d'une transposition pédagogique dans le champ disciplinaire du professeur certifié de biotechnologies santé – environnement ;
3. de proposer une transposition pédagogique suffisamment détaillée, y compris dans le dossier, pour pouvoir attester des compétences associées à cette conception ;
4. de mener une réflexion sur la démarche pédagogique envisagée ;
5. de bien gérer le temps imparti.

Le jury rappelle que la présentation du dossier doit être de bonne qualité. Le nombre de pages, la police, l'interligne sont laissés à l'appréciation du candidat. Le dossier doit comporter un sommaire et une bibliographie-sitographie, actualisée, pertinente et normalisée. Les annexes (non obligatoires) doivent être numérotées et référencées dans le texte.

Le dossier doit être construit et rédigé par le candidat. Tout plagiat avéré, même partiel, d'un dossier rédigé par une tierce personne fera l'objet de sanctions sévères, parmi lesquelles la radiation du concours.

3. Constats et conseils aux candidats

Le dossier

Pour la majorité des candidats, les dossiers ont été soignés. Néanmoins, certaines thématiques choisies, trop larges, n'ont permis ni un approfondissement suffisant des notions abordées, ni une réelle démarche d'analyse fondée sur les résultats issus du milieu professionnel dans lequel le candidat a réalisé son observation. A l'inverse, des thématiques trop restreintes, limitées, n'ont pas permis une exploitation scientifique et pédagogique d'un niveau suffisant.

Le sujet scientifique et technique est choisi par le candidat. Il doit être lié à l'expérience professionnelle du candidat ou à une opportunité créée et motivée à partir des référentiels des diplômés pour appréhender le milieu professionnel des élèves ou des étudiants. De cette expérience professionnelle, le candidat doit extraire des documents scientifiques et techniques qui, après adaptations didactiques, pourront servir de supports à son enseignement.

Si la plupart des candidats se sont bien appuyés sur une expérience professionnelle, certains ont uniquement présenté une compilation d'informations souvent très généralistes. Cette étude ne traduit par conséquent pas une réalité de terrain attendue dans les enseignements technologiques.

La partie scientifique et technologique se doit d'être rigoureuse et d'un niveau master au minimum, et en lien direct avec le domaine des biotechnologies santé environnement. Le jury insiste sur le fait qu'une approche trop large ou trop étroite et mal définie d'une étude ne permet pas d'appréhender toutes ses composantes avec rigueur et précision. En effet, cette étude ne doit pas être traitée de façon linéaire, mais doit mobiliser une démarche analytique.

Le jury regrette que certains dossiers présentent une partie pédagogique traitée de manière trop superficielle, sans la présentation détaillée d'une séance d'enseignement en lycée technologique. Ceci ne permet pas aux membres du jury d'apprécier les compétences pédagogiques et didactiques du futur professeur. La transposition pédagogique doit s'appliquer à un niveau de classe et à un diplôme particulier et clairement indiqués du champ disciplinaire biotechnologies santé – environnement.

Certains candidats n'ont pas fourni tous les documents utilisés par les élèves (consignes élèves, supports pédagogiques, corpus documentaire ...).

Le jury attend que les candidats précisent et justifient la démarche pédagogique adoptée dans son ensemble et ceci dès leur écrit : positionnement de la séquence dans le cycle d'apprentissage et dans une matière clairement identifiée, prérequis, organisation des activités, supports, évaluation, interdisciplinarité envisagée...

Une typographie équivalente à Times New Roman 12 et interligne 1,5 et un volume n'excédant pas 40 pages, hors annexes, sont conseillés.

Les documents présentés doivent être d'une bonne qualité graphique et parfaitement clairs et lisibles. Dans le cadre du développement durable, il est conseillé une impression des dossiers en recto-verso.

La présentation orale

Le candidat expose pendant 30 minutes maximum, sans être interrompu par le jury :

- les raisons qui ont présidé au choix du thème présenté ;
- le travail personnel réalisé à partir d'un contexte professionnel ;
- l'exploitation pédagogique conçue avec au moins la présentation d'une séance d'enseignement au sein d'une séquence.

Les présentations des candidats sont dans l'ensemble soignées et dynamiques, elles apportent une réelle valeur ajoutée au contenu du dossier. Elles sont préparées, bien structurées et respectent le temps imparti, avec le plus souvent un équilibre entre les parties technique et pédagogique.

La posture de communication attendue est celle du futur enseignant.

La plupart des diaporamas présentés sont de qualité, d'autres sont moins convaincants, le plus souvent par manque de pertinence dans la sélection des informations. Le jury souhaite que le candidat réalise une synthèse des éléments essentiels du dossier ou apporte un éclairage particulier sur des points jugés importants. Les diapositives sont un support de communication dont la fonction est d'illustrer l'exposé oral : il est inutile d'afficher *in extenso* des parties rédigées du dossier.

Pour de nombreux candidats, l'exploitation pédagogique doit être davantage approfondie.

Le jury rappelle que son choix doit être justifié au regard des contenus des programmes ou référentiels (référentiel d'activités professionnelles, compétences, savoirs associés) de la formation choisie.

Une séance pédagogique doit présenter *a minima* :

- des objectifs pédagogiques qui prennent en compte les acquis des élèves et la continuité des enseignements ;
- la démarche utilisée et la méthodologie envisagée pour atteindre ces objectifs ;
- les conditions de mise en activité des élèves avec les supports proposés ;
- l'éventuel travail en équipe pluridisciplinaire ;
- les modes d'évaluation.

Les choix pédagogiques et didactiques effectués doivent être argumentés de façon à faire apparaître la logique de construction de la séance présentée. Ils doivent relever du champ disciplinaire du professeur de biotechnologies santé environnement.

Trop souvent, les conditions d'apprentissage (objectifs pédagogiques, architecture cours / travaux dirigés / travaux pratiques, interdisciplinarité...) ont été insuffisamment définies par les candidats.

L'entretien

Le jury, au cours d'un entretien de 30 minutes, demande au candidat :

- d'approfondir certains points du dossier sur des aspects technologiques et scientifiques ;
- de préciser certains éléments concernant l'exploitation pédagogique présentée ;
- d'élargir sa réflexion sur d'autres champs disciplinaires en lien avec le sujet ou la transposition effectuée.

Les candidats ont fait preuve dans l'ensemble de bonnes qualités d'écoute et de réactivité.

Certains candidats portent un regard critique sur leur travail afin de faire des propositions alternatives, valorisant les qualités et aptitudes à enseigner.

On remarque parfois un manque de connaissances scientifiques et techniques en lien avec le sujet.

Le jury regrette cette maîtrise insuffisante des aspects scientifiques et techniques fondamentaux au regard du thème pourtant choisi par le candidat lui-même. Il est conseillé d'approfondir tous les aspects cités dans le dossier ou en lien avec le thème traité.

Le jury ne cherche pas à mettre en difficulté les candidats mais à valoriser leurs connaissances scientifiques et techniques et leurs compétences pédagogiques. A cet égard, ils doivent être en capacité de définir les fondamentaux de leur sujet d'étude afin de prouver au jury la maîtrise de ceux-ci.

Lors de l'entretien, le candidat se doit de faire preuve de recul par rapport au sujet traité. Pour cela, il est nécessaire qu'il possède des connaissances qui ne se limitent pas au cadre restreint de son étude.

Le jury note un certain manque de curiosité pour transposer le sujet traité dans d'autres référentiels du champ disciplinaire du professeur certifié de biotechnologies santé environnement.

Le jury encourage les candidats à parfaire leurs connaissances des champs d'activité du professeur certifié de biotechnologies santé environnement, à savoir les brevets de technicien supérieur Diététique, Économie Sociale Familiale, Management Hôtellerie Restauration – option B, Métiers des Services à l'Environnement, Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie, Métiers de la Coiffure et le baccalauréat technologique Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration, qui doivent impérativement être connus. Au sein de ces formations, il est important d'identifier les enseignements pouvant être pris en charge par un professeur certifié de biotechnologies santé environnement.

Le jury attend aussi que le candidat s'informe :

- des filières d'origine de ses futurs élèves ou étudiants ;
- des finalités professionnelles des BTS.

Le jury a apprécié l'utilisation d'un vocabulaire scientifique rigoureux par une grande majorité des candidats ainsi qu'une posture adaptée à l'enseignement.

4. Conclusion

La majorité des candidats ont assez bien préparé cette épreuve et certains ont su exposer leurs motivations pour enseigner dans le champ disciplinaire des biotechnologies santé environnement. Les postures de communication adoptées permettent une interaction de qualité avec les membres de jury.